

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 11 juin 2019

**Le préfet de Tarn-et-Garonne communique**

**Signature des conventions «Santé, sécurité, justice»**

Les conventions locales « santé, sécurité, justice » ont pour objectif d'améliorer la sécurité au sein des établissements de soins, en renforçant la coopération entre ces institutions et les services de l'État et municipaux chargés de la prévention de la violence et de la délinquance (forces de sécurité intérieure, polices municipales, Parquet de Montauban...).

Elle s'inscrivent dans le protocole national interministériel du 10 juin 2010, qui tend à garantir aux professionnels de santé des conditions de travail sécurisées face à la montée incessante des incivilités, à laquelle s'est ajoutée la menace terroriste depuis 2015.

Ces conventions visent à :

- ✓ identifier les situations à risque, et les actions de prévention permettant d'y faire face, dans les services des établissements les plus exposés à des risques d'incivilités et de violences ;
- ✓ renforcer les dispositifs de sécurité des personnes, patients et soignants, au sein des établissements ;
- ✓ permettre une meilleure information et sensibilisation des personnels hospitaliers à la prévention et à la gestion des situations de violence, notamment par la diffusion de fiches réflexes et la mise en place de procédures internes appropriées ;
- ✓ constituer un réseau (fiche contacts) destiné à faciliter les échanges, lors de la survenance de conflit ou violences et leur suivi juridique, entre les établissements de soins et leurs partenaires en charge de la sécurité.

**Le 12 juillet 2018, M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne, a signé les 8 premières conventions locales de coopération santé, sécurité, justice, avec Madame le procureur de la République de Montauban, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départementale.**

**Les 8 établissements bénéficiaires en 2018 ont été les suivants :**

- ✓ A Montauban : la clinique Croix Saint-Michel, la clinique Honoré CAVE, la clinique du Pont de Chaume et la fondation John BOST (Lou Camin);
- ✓ Hors Montauban : le centre de réadaptation pour personnes cardiaques de Beaumont-de-Lomagne, le centre hospitalier des Deux-Rives, la clinique La pinède de Saint-Nauphary et le château de Longues Aygues de Nègrepelisse.

**Le 11 juin 2019, deux nouvelles conventions ont été signées, l'une avec le centre hospitalier de Montauban, l'autre avec le centre hospitalier intercommunal de Moissac-Castelsarrasin.**

Par ailleurs, le bénéfice de ce dispositif étant étendu aux professionnels exerçant en cabinets médicaux, une convention locale de partenariat sera également signée dans les prochaines semaines avec le conseil départemental de l'ordre des médecins.

**Contact presse :**